



Actualités

Accédez
au site
de la CGT

Conseil Départemental
Bouches-du-Rhône
Lundi 1^{er} août 2022

→ www.cgt-cd13.org

Complément indemnitaire annuel (CIA 2021) :

l'arbitraire au rendez-vous de la fiche de paie !

L'an dernier déjà, la CGT avait dénoncé les modalités d'attribution du CIA, inéquitables injustes et surtout indignes de la situation que vivent depuis 2 ans les fonctionnaires territoriaux. Pour rappel, la collectivité avait pu compter sur ses agents pour faire face à une période inédite de pandémie tout en maintenant les missions de service public en semi-confinement, agents d'ailleurs salués par Madame la Présidente lors de sa prise de parole en janvier dernier.

C'est bien avec Madame la Présidente que nous avons acté en 2018 la mise en place de montant socle de CIA par catégorie et avons obtenu l'engagement que – s'il devait y avoir modulation de ce dernier – elle serait faite de manière exceptionnelle et au regard d'un argumentaire circonstancié. Si des injustices avaient été relevées dès 2020 et avait fait l'objet de notre intervention, le versement du CIA 2021 souligne lui, l'amplification des situations d'injustice avec pour conséquence l'incompréhension des agents extrêmement affectés par le désaveu professionnel que constitue ce type de pratique.

En 2020 par exemple, nous avons alerté sur le positionnement de la collectivité à l'égard des femmes enceintes qui s'étaient vu privées en totalité du versement du CIA. Attitude sexiste et discriminante à l'égard des femmes.

Nous avons aussi relevé des écarts majeurs entre les appréciations favorables des chefs de service ou de la hiérarchie de proximité et les décisions finales prises au plus haut niveau des directions...

Le CIA 2021, attribué ou pas sur le salaire de juillet, fait apparaître une dérive que nous ne pouvons accepter. D'une part de nombreux agents se sont vu complètement privés d'attribution du CIA alors qu'ils n'ont jamais été absents sauf pour contamination au Covid 19...

Toutes les femmes enceintes en 2021 ont été écartés de la perception du CIA, des personnels qui ont dû faire face à des problèmes de santé aigus et qui pour autant ont repris leur travail ont également été évincés de cette prime annuelle.

Des directions ont même pris la liberté de réinventer les montants socles, oubliant ainsi que ces derniers ont été déterminés par une délibération. Exemple à l'APA, à l'Insertion mais aussi dans de nombreux services centraux de l'Hôtel du Département ou de directions plus techniques.

Nous dénonçons vivement ces dérives qu'il faut combattre et ne pas laisser s'installer !



La CGT vous informe

www.cgt-cd13.org



La CGT toujours à votre disposition :

Alain ZAMMIT : 06 65 00 32 94
Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28
François CANU : 06 70 51 82 87
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83



Même dérisoire, le montant du CIA apporte à chacun un plus dans une période où même l'augmentation du point d'indice ne permettra pas de faire face à une inflation galopante qui approche tous les jours un peu plus les 6 %.

Notre syndicat a saisi Monsieur le DRH à partir d'exemples précis d'inégalités, d'injustices et de dérives. Ce dernier s'est engagé à revenir vers notre syndicat après avoir demandé explication à chaque direction concernée. En fonction des argumentations avancées par les directions, Monsieur le DRH s'est dit prêt à revoir les situations de façon individuelle.

La CGT vous engage dès aujourd'hui à nous faire reconnaître votre situation personnelle en nous adressant un mail identifié en objet "CIA".

La CGT envisage de se mobiliser autour de cette question dès septembre 2022 afin de prévenir et surtout obtenir un repositionnement initial du CIA pour décembre prochain. Une fois encore l'iniquité est au rendez-vous.

■ Information sur le temps de travail

Il y a aujourd'hui un mois, la collectivité faisait parvenir à la Préfecture les délibérations sur la révision du temps de travail votées en Conseil Départemental le 24 juin. À ce jour, et à notre connaissance, la Commission de légalité n'a fait aucun retour et n'a donc pas encore statué. Elle a dans les faits deux mois pour adresser à notre Collectivité ses observations ; ces dernières peuvent aller d'une demande de précision à une injonction de revoir telle ou telle propositions dérogatoires.

Ainsi, si aucune remarque ne nous était remontée d'ici fin août, une acceptation serait donc plus qu'envisageable, sauf que... nos collègues de la Métropole sont toujours eux, en attente de la décision finale de la Préfecture en matière de dérogations au temps de travail alors que la date butoir de mise en place était arrêtée au 1^{er} janvier 2022 !

Nous avons donc le devoir de rester attentifs et vigilants aux réponses ou observations que fera la Préfecture. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés en la matière...

■ Évolution du pouvoir d'achat et du point d'indice

Indices INSEE : juin 2022

Valeur du point au 1^{er} février 2017 = 4,686025 €

La valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 = 4,850033€

Il faut augmenter le point d'indice pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} janvier 2000 sur l'indice des prix de (hors tabac) - 26,12 %

La dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires, les difficultés d'exercice associées à des conditions de travail dégradées contribuent à délégitimer les services publics, nuisent à son efficacité et ternissent l'attractivité de la fonction publique. Vous verrez en pièce jointe, le tableau des pertes depuis 2000, une stratégie pour affaiblir les services publics qui ont pourtant démontré leur indispensable présence pendant la pandémie !

Le "mensonge" du ministre Guérini et le rétablissement de la vérité !

Stanislas Guérini @StanGuerini - [Sulvire](#)

En réponse à @StanGuerini

● Face au niveau d'inflation sans précédent, nous avons pris une mesure exceptionnelle : l'augmentation générale du point d'indice de la #FonctionPublique de 3,5%.

C'est la plus forte augmentation depuis 37 ans !

Augmentation du point d'indice de la fonction publique $\pm 3,5\%$ sur les rémunérations versées

Evolution de la valeur du point d'indice

Au 1^{er} juillet, le point augmentera de 3,5%. La plus forte augmentation depuis 1985.

10:09 AM - 28 juin 2022

594 Répondre Copier le lien

Lire 521 réponses

Emre Öngün @EmreOngun

Bonjour @StanGuerini , j'ai retraité votre graphique avec l'indice de la hausse des prix de consommation de l'Insee (avec projection de +5,5% pour 2022). Il s'agirait de la 3e plus importante perte de revenus de la Fonction Publique en 30 ans. La pire année étant 2021. De rien 🙄

Evolution de l'indice de la hausse des prix de consommation de l'Insee (avec projection de +5,5% pour 2022)

1990 1992 1994 1996 1998 2000 2002 2004 2006 2008 2010 2012 2014 2016 2018 2020 2022

1,5% 1,0% 0,5% 0,0% -0,5% -1,0% -1,5% -2,0% -2,5% -3,0%

0,7% 0,6% 0,2% 0,3% 0,9% 0,3% 0,3% -0,5% -0,8% -1,0% -0,5% -0,3% -1,1% -1,3% -2,3% -0,1% -0,2% 0,1% 0,3% 0,0% -2,0%